

SEANCE DU 10 MARS 2017

Le dix mars deux mille dix-sept, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mme LABORDE Catherine, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mme BEN-HADJY Myriam, Mr BELLON Vincent, Mme LABORDE Séverine.

Excusés : IMATTE Xavier-DEGERT Sébastien- LACAPE Céline- ARTY Tony- PEROTIN Christophe- DEYRIS Jean-Marie-

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – RAMASSAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 2 767.94 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion qui laissent apparaître un déficit de fonctionnement de 29 084.88 € et un excédent d'investissement de 32 320.67 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 269 908.56 € et un excédent d'investissement de 247 569.62 €. Par ailleurs, le montant des restes à réaliser s'élève à 395 446 € en dépenses et à 28 829 € en recettes.

ECOLE

Un courrier de l'Inspecteur d'Académie en date du 20 février nous informe du retrait d'un poste d'enseignant pour la prochaine rentrée scolaire.

EGLISE

Nous avons reçu un accord de subvention de la DRAC à hauteur de 25 % sur un montant de travaux retenu de 256 300 € (travaux hors lot électricité + honoraires) soit la somme de 64 075 €. Le Département pourrait intervenir aussi à hauteur de 18 % du montant des travaux et la région à hauteur de 25% d'un montant plafonné à 200 000 €.

Toutes ces subventions sont subordonnées à la réception de l'arrêté de subvention de la DRAC.

CANTINE

Point sur la réunion du 21 février qui s'est tenue en mairie en présence de l'architecte et du bureau d'études. Une déclaration au titre d'une prestation défectueuse sera faite par le Bureau d'Etudes pour régler les problèmes de ventilation dans la cuisine. La Commune ne prendra en charge que les raccords de peinture.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point fait par Mr DARTIGUELONGUE Thierry délégué

Il rappelle que suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Terres de Chalosse verse à la commune une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application de la FPU.

La CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) propose de maintenir une neutralité fiscale sur l'ensemble du territoire suite à la fusion. Notre commune se voit donc attribuer

une augmentation de notre attribution de compensation de 18 181 € soit un total de 43 416 €

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Point rendu par Mr DEYRIS Jean-Marie sur la réunion du 7 février pour le projet de montée en débit sur notre commune avec les intervenants SYDEC, ORANGE, ABF, BUREAU D'ETUDES ainsi que l'entreprise qui va réaliser les travaux qui consistent à desservir notre central principal par la fibre optique qui arrive de MONTFORT. 2 armoires apparentes seront placées à proximité des panneaux d'affichage sur la Place Publique. Ces travaux seront réalisés au courant du 2° semestre 2017. Ces infrastructures permettront ainsi d'améliorer les débits pour l'accès à INTERNET.

Informations

Accord a été donné à la Société DIAMENTO pour la mise en place prochainement d'un distributeur automatique de baguettes de pain.

Des devis pour travaux voirie (goudronnage place hall et place HOCMELLE) seront demandés pour déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police.

Le mobilier concernant l'aire de jeux a été livré, il sera bientôt installé.

Mise en place des bureaux de vote pour les élections présidentielles qui se dérouleront les 23 avril et 7 mai.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la session close.